

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**VC3 (rues Jeanne d'Arc et Charles De Gaulle)**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

La VC3 dans cette partie de la ville est délimitée par la propriété de Ker An Aod au Sud (bordée par un mur en maçonnerie de pierre) et des propriétés bâties surplombant la rue au Nord.

L'accès à ces constructions s'établit par la rue Jeanne d'Arc ou la rue du Général de Gaulle.

Cette voie conduit à la plage de Portez.

La présence des constructions au Nord de la rue est associée à des murs de soutènement, des jardins et escaliers qui caractérisent la rue.

Les constructions récentes sont de type pavillonnaire. Les vérandas privilégiant les vues sur la mer ont un impact important dans ce quartier.

**Règle particulière**

Conservation des murs, murs de soutènement et des murs de clôtures en maçonnerie de pierre. Les nouveaux murs seront également réalisés en maçonnerie de pierre.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**VC3 (rues Jeanne d'Arc et Charles De Gaulle)**

**Secteur**

**1**



Bâtiments sans enjeu patrimonial



<b>REPertoire DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------	--------------------------------



**n° 4 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Les murs de clôture en pierre jouent un rôle très important dans le rapport entre les terrains en surélévation et l'espace public.



**n° 6 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Cette maison occupe une situation stratégique dans ce quartier, en angle de rue, surélevée du fait de la topographie, elle est très en vue.

Les murs de clôture et de soutènement en pierre jouent un rôle patrimonial dans le rapport entre les terrains surélevés et l'espace public.



**n° 8 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

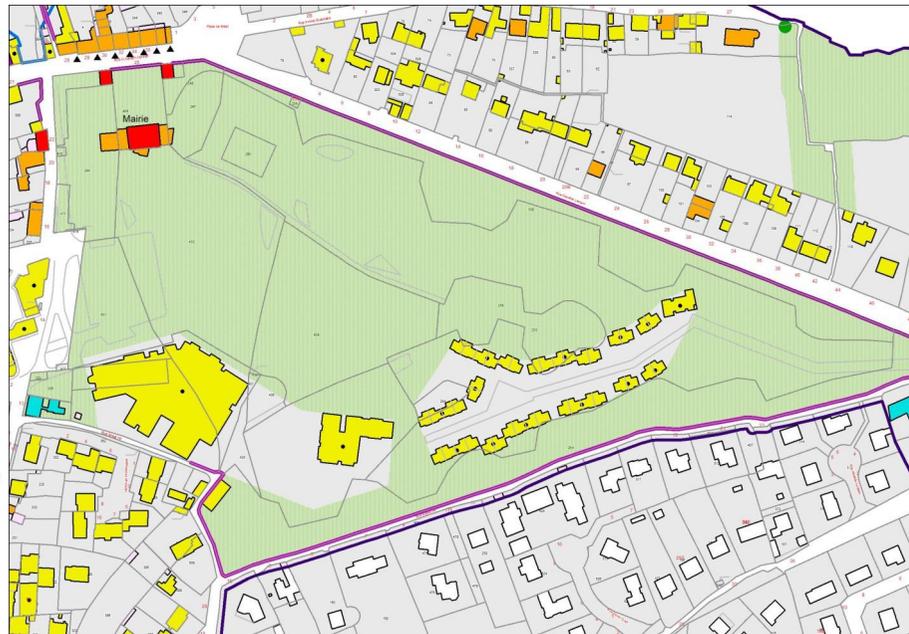
Cette maison occupe une situation stratégique dans ce quartier, en angle de rue ; surélevée du fait de la topographie, elle est très en vue. Les clôtures en plastique seront supprimées. Elles pourront être remplacées par une surélévation du mur existant en maçonnerie ou par des clôtures en acier ou bois peints ou par une clôture végétale.

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Parc Beauséjour (secteur 4)**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification



Le parc Beauséjour (secteur 4) était à l'origine une propriété privée construite en 1860 par M. TISSIER industriel sur un site occupé par l'agriculture (cadastre de 1841). Cette propriété était constituée d'une maison de maître, ouverte sur une cour proche de la rue du Lieutenant Jourden et d'un parc totalement clos de mur, percé de deux portails - l'un à l'Est et l'autre au Sud-Ouest.

L'acquisition de ce lieu par la collectivité en 1990 a conduit à des modifications fondamentales dans l'affectation et la compréhension du lieu (création de la mairie dans la résidence, avec aménagement de stationnements et d'espaces de jeux, implantation d'une maison de retraite, d'un village de vacances et d'un espace polyvalent). La démolition partielle des murs de clôture à l'Ouest a ouvert ainsi le parc sur la ville.

Malgré ces transformations, cet espace conserve des qualités patrimoniales évidentes qu'il convient de préserver.

L'objectif de l'AVAP est de conforter le caractère paysager de l'ensemble du site.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Parc Beauséjour****Secteur****1****Règles particulières paysage**

- Avant la réalisation de tout projet d'aménagement paysager ou urbain ou de toute extension ou construction nouvelle, ainsi qu'avant toute nouvelle installation d'équipements (jeux, containers,...), il sera effectué un schéma d'aménagement sur l'ensemble du parc :
  - Requalification des cheminements, afin de restituer le caractère dominant de parc : remplacement des enrobés, suppression des bordures, sols qualitatifs ...
  - Reconstruction de certains murets à l'Ouest du site, prolongement et/ou rehausse, selon tracé historique (le long de la rue Louis Pasteur).
  - Remplacement à l'identique des arbres abattus à volumétrie comparable – essences locales.
  - Pérenniser la frange arborée bordant le mur côté rue du Général Leclerc et venelle de Streal Hir.
  - Réorganisation des espaces publics (stationnement) en renforçant le caractère paysager : plantation significative des stationnements, pour assurer la continuité du couvert arboré.
  - Intégration paysagère (périphérie) des éléments architecturaux et équipements (jeux, stationnement, ...).
- Les nouvelles constructions seront autorisées dans la partie Sud-Ouest du parc repérée au document graphique.
- Une extension limitée des bâtiments existant est autorisée.

**Les murs et clôtures**

Le mur du parc de Beauséjour sera conservé, restauré et maintenu en bon état de propreté.

**Plantations**

La masse boisée du parc de Beauséjour marque le fond de perspective de l'entrée de ville et fait écho aux paysages boisés des deux rives de la ria. En conséquence, le maintien de cet ensemble boisé doit être confirmé par l'entretien et la gestion, et pourra être renforcé par la plantation d'arbres sur l'espace public de la voie en entrée d'agglomération.



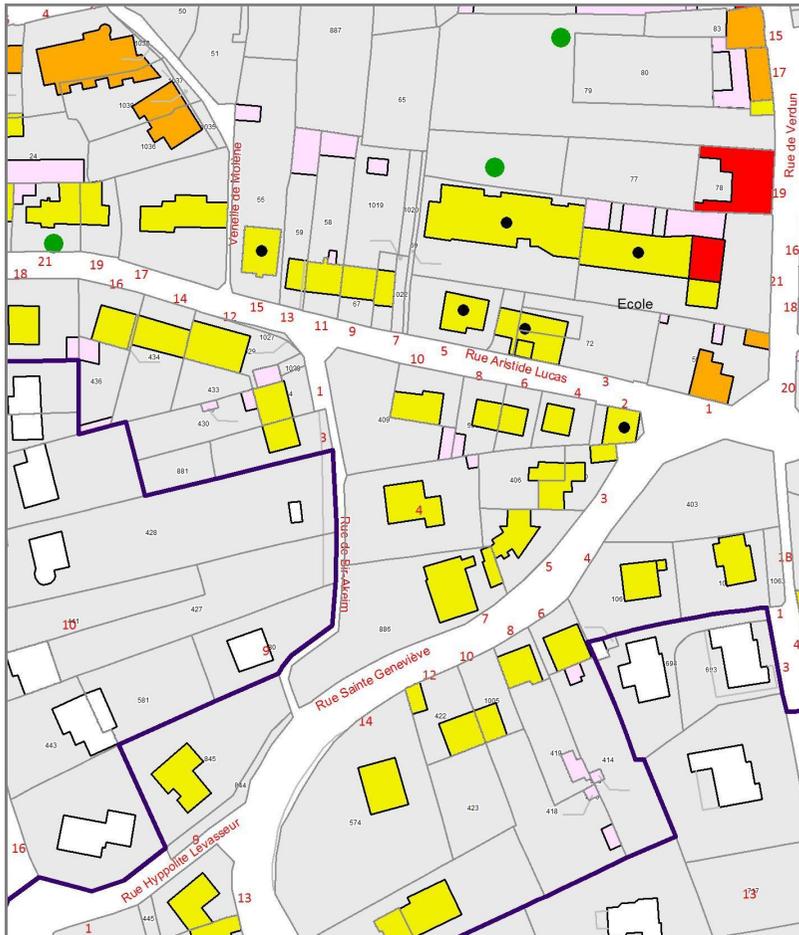
## REPertoire DU PATRIMOINE LE CONQUET

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

### Rue de Bir Hackeim

Secteur

1



#### Caractère dominant de la rue

La rue de Bir Hackeim est une ruelle reliant la rue Saint Geneviève et la rue Aristide.

Cette venelle existait déjà en 1841 en tant que chemin rural dans son tracé actuel.

Ce chemin a été élargi pour partie afin de permettre un accès automobile à quelques habitations - seule son extrémité Sud a été conservée en venelle piétonne.

#### Règles particulières

Conservation des murets en pierre.



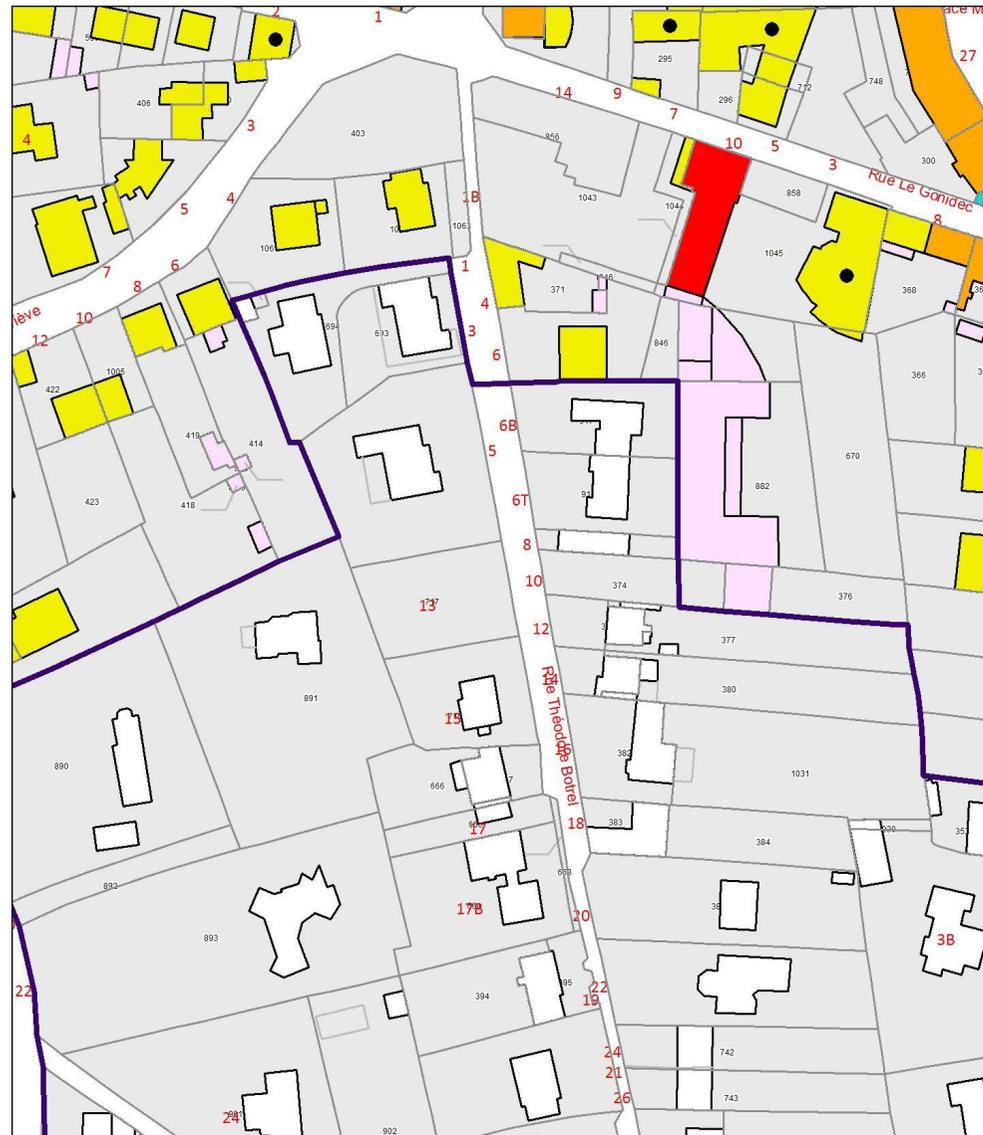
 bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	 bâtiment remarquable	 bâtiment sans enjeu patrimonial	 bâtiment non inventorié	 arbres remarquables
 bâtiment d'intérêt architectural	 bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	 ensemble de façades homogènes	 périmètre de l' AVAP	 mur remarquable
 bâtiment d'accompagnement	 bâtiment en rupture avec l'environnement	 patrimoine paysager	 1 point de vue et numéro	
 croix	 puits	 lavoir - fontaine - abreuvoir	 patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Théodore Botrel**
**Secteur**
**1**

- bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
- bâtiment remarquable
- bâtiment d'intérêt architectural
- bâtiment d'accompagnement
- bâtiment sans enjeu patrimonial
- bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
- bâtiment en rupture avec l'environnement
- bâtiment non inventorié
- ensemble de façades homogènes
- patrimoine paysager
- arbres remarquables
- périmètre de l' AVAP
- mur remarquable
- 1 point de vue et numéro
- croix
- puits
- lavoir - fontaine - abreuvoir
- patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

L'amorce Nord de la rue Théodore Botrel est incluse dans le périmètre de l'AVAP pour assurer la continuité des abords des rues Sainte Geneviève et Le Gonidec, en tant que « voies d'entrée » vers le centre ancien du CONQUET. La rue est bordée de maisons d'habitation individuelles.

**Prescriptions particulières**

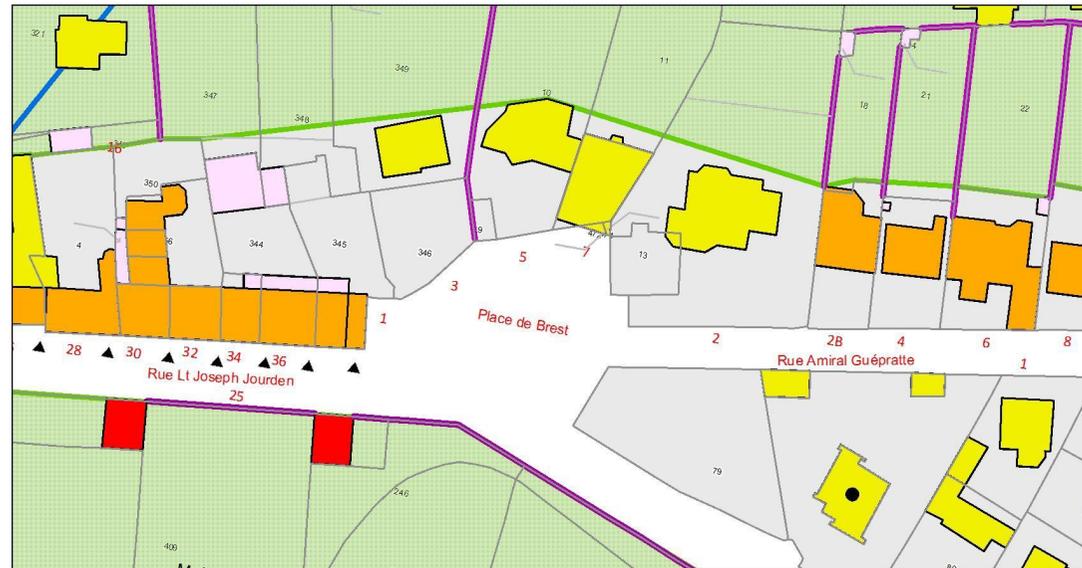
Pour les parcelles incluses dans le périmètre de l'AVAP, un soin particulier sera apporté aux clôtures qui seront réalisées en harmonie avec celles de la rue Le Gonidec et Sainte Geneviève.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Place de Brest**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

La place de Brest est un lieu important dans la ville, où était implantée la gare du tramway électrique (1902-1932) qui assurait la liaison entre BREST et LE CONQUET et qui de ce fait était et est restée une des « portes d'entrée significative » de la ville. Elle est aussi l'articulation entre la rue A. Guépratte, le parc de Beauséjour, et la rue « Joseph Jourden » qui représentent des lieux chargés d'histoire.

Elle servait également de place d'armes, de lieu de rassemblement des chevaux lors des foires de mai et septembre et de point de départ de la diligence de BREST – *informations : J.P. CLOCHON.*

La gare édifée à cet endroit en 1904 fut démolie en 1981 pour laisser place à un « nœud routier » et un « jardin public ».

**Règles particulières :**

1. Tout projet d'aménagement de l'espace public devra inclure à la fois les voies de circulation et le jardin public. Le projet devra intégrer la notion historique de l'ancienne gare.
2. Les murs de clôtures donnant sur l'espace public seront en maçonnerie de pierre.

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Route de Brest**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

La route de Brest est une des entrées principales dans la ville. Elle offre les premières « images et impressions » du caractère de la ville. Une attention particulière sera apportée au traitement de l'espace public lui-même ainsi que sur les clôtures et les constructions qui la bordent. Aujourd'hui la majorité des constructions est composée de maisons individuelles construites dans la seconde moitié du XXème siècle.

**Règles particulières**

Tout projet privé ou public, le long de cette voie, devra faire l'objet d'un projet d'ensemble qui intègrera l'espace public, les clôtures, les plantations et aménagement sur les parcelles privées sur une largeur de 5 m minimum.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Route de Brest</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



**Petit patrimoine d'intérêt architectural (lavoir)**

**Notice historique**

Lavoir ancien existant en 1841.

**Notice descriptive**

Ensemble en maçonnerie de pierre - margelles et couronnement du muret en dalles de schiste - ensemble à conserver.



**Règles particulières**

Tout projet d'aménagement (stationnement, cheminements piétonniers, plantations, mise en valeur du lavoir) sera réalisé sur l'ensemble du site de la route de Brest, intégrant la voirie, les espaces situés entre la RD et la ria et les accotements Sud de la route Départementale.

Une attention particulière sera apportée au choix du « mobilier urbain » (corbeille à papier, signalétique, ...). En dehors de la route Départementale, les revêtements de sol de type enrobés sont interdits.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Aristide Briand**

**Secteur**

**1**

-  bâtiment CI.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification



**Caractère dominant de la rue :**

- Implantation de constructions mitoyennes de qualité architecturale (bâtiment et murs de clôture) en limite d'espace public.
- Bâtiment R+1+C.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Aristide Briand****Secteur****1**

**n°2 et 4**      **Angle du n°8 de la rue Lombard**  
**Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C dont une des façades est une façade aveugle portant une souche de cheminée importante.

**Règles particulières**

1. Remplacement de l'enduit ciment par un enduit à la chaux.
2. En cas de travaux de toiture, suppression des soulèvements de toiture et remplacement par des lucarnes droites ou des fenêtres de toit encastrées.
3. Conservation, restauration ou remplacement des volets bois à l'identique.



**Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Mur de clôture à conserver**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Aristide Briand****Secteur****1****n°1 Bâtiment remarquable****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C. Façade en pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Conservation de la façade en pierre apparente.
2. Remplacement des garde-corps des fenêtres par des gardes corps en fonte ou en acier peint.

**n°3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

R+1+C en pierre apparente.

**Règle particulière**

1. Conservation des façades en pierres apparentes - rejointoiement au mortier de chaux.
2. Requalification des proportions de la porte cochère

**n°5 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. En cas de travaux de toiture, réduction des dimensions des lucarnes - des lucarnes à fronton seront préférées à des toitures en croupe.
3. Conservation ou remplacement des menuiseries en bois - partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Aristide Briand****Secteur****1****n°7 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. Réfection de l'enduit par un enduit à la chaux.
3. Les menuiseries (volets, fenêtres, ...) seront en bois peint.
4. Partition des fenêtres en carreaux.

**n°9 Bâtiment d'intérêt architectural****Note historique** : maison du XVIIème siècle.**Notice descriptive.**

Bâtiment R+1+C - fenêtre d'angle surmontée d'un corbelet sculpté.

Portes géminées (encadrements de granit de nature différente - Logona).

**Règles particulières**

Réfection des joints en ciment par des joints à la chaux à fleur de pierre.



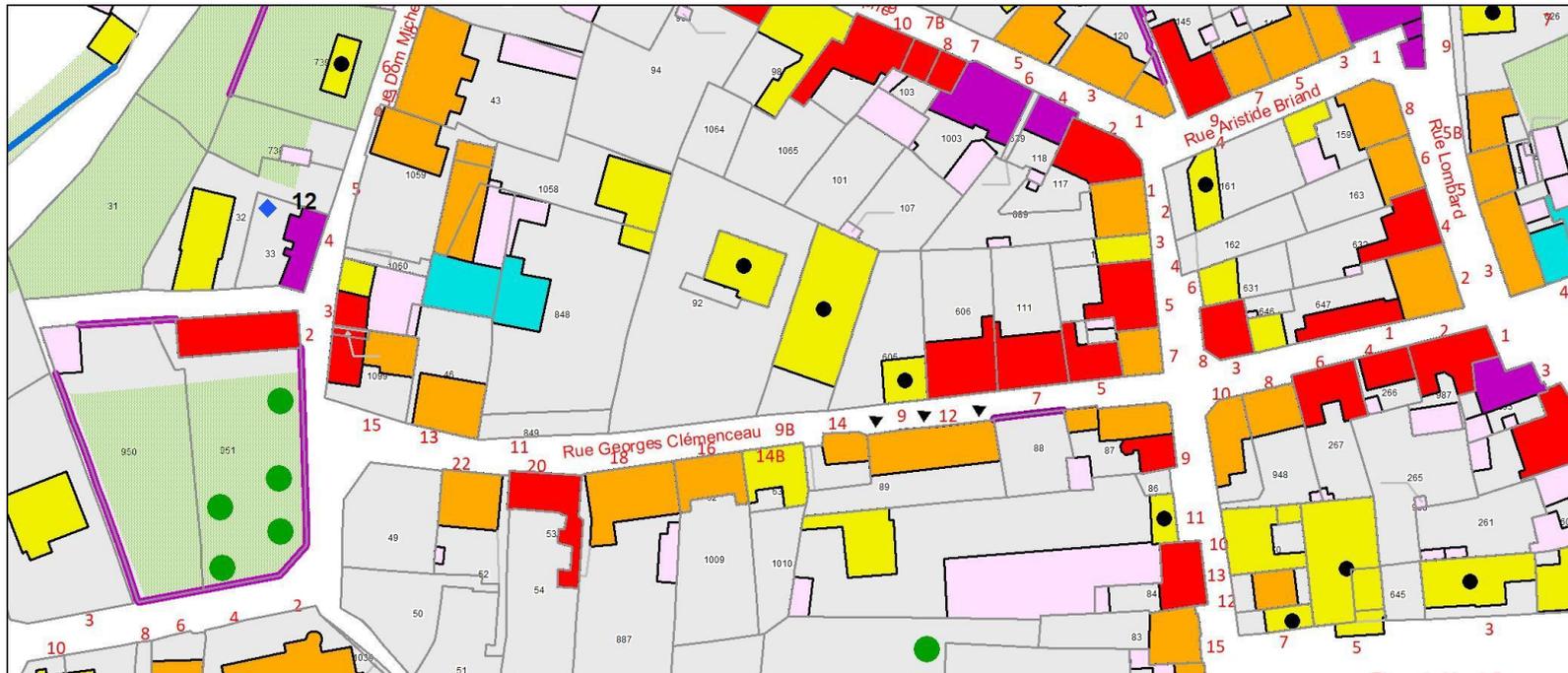
<p><b>REPertoire DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>          Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue Georges Clémenceau</b></p>	<p><b>Secteur</b> <b>1</b></p>
--	--------------------------------------	------------------------------------

**Caractère dominant de la rue :**

La rue est bordée de maisons anciennes de qualité architecturale, à l'alignement et pour la plus grande partie en mitoyenneté. La majeure partie des constructions est de R+1+C. La partie Nord Ouest de la rue est déstructurée par l'implantation de constructions en retrait et hors gabarit par rapport au caractère dominant des autres constructions.

**Règles particulières :**

Recomposition de l'alignement par des constructions ou des murs de clôture sur l'ensemble de la rue.



- |                                  |  |                                 |                         |                                   |
|----------------------------------|--|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| bâtiment Cl.MH ou Ins.MH         | bâtiment remarquable                             | bâtiment sans enjeu patrimonial | bâtiment non inventorié | arbres remarquables               |
| bâtiment d'intérêt architectural | bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire | ensemble de façades homogènes   | périmètre de l' AVAP    | mur remarquable                   |
| bâtiment d'accompagnement        | bâtiment en rupture avec l'environnement         | patrimoine paysager             | point de vue et numéro  |                                   |
| croix                            | puits  | lavoir - fontaine - abreuvoir   | patrimoine défensif     | <b>10</b> numéro d'identification |

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Georges Clémenceau****Secteur****1**

**Pignon de la façade du n°7 de la rue de Verdun**

**Bâtiment d'intérêt architectural**

**Note historique**

maison d'origine - XVIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fenêtre d'angle.  
Façade modifiée au XIXème siècle.  
Double ouverture au RDC. Façades enduites au mortier de ciment.

**Règles particulières**

1. Suppression éventuelle de l'enduit et rejointoiement ou enduit au mortier de chaux.
2. Menuiseries bois (fenêtres et volets). Suppression des volets PVC.



**n° 5 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice historique**

Maison du XVIIè siècle.

**Notice descriptive**

Façade en pierre. Lits réguliers. Lucarnes récentes.

**Règles particulières**

1. Suppression ou remplacement des lucarnes existantes par des fenêtres de toit encastrées ou des lucarnes de dimensions réduites.
2. Suppression des volets PVC.



**n°7 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice historique**

Maison du XVIIè siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C. Façades pierres apparentes - rejointoiement ciment.

**Règles particulières**

Rejointoiement au mortier de chaux.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Georges Clémenceau</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------------	--------------------------------



**n° 9 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Garage - Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Notice historique :** maison du XVIIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade en pierres apparentes avec rejointoiement fort au ciment. L'ouverture du garage a été percée dans le mur de clôture.

**Règles particulières**

1. Réfection et rejointoiement au mortier de chaux.
2. Recomposition de la façade du garage (toiture - linteau, jambage) en harmonisation avec le mur de clôture.



**n° 9B Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Notice historique**

Bâtiment artisanal de 1930 ?

**Notice descriptive**

Façade de hangar en maçonnerie de pierre enduite avec chevronnière en escalier et encadrement de baie en pierre.

**Commentaire**

L'implantation du bâtiment en retrait créé un vide qui déstructure la rue. La porte coulissante est disgracieuse. En cas de conservation : maintien des baies, réfection des menuiseries en bois peint, remplacement de la porte de garage pour une meilleure intégration dans la composition générale.



**n°9b Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Notice descriptive**

Maison d'habitation R+C.

**Commentaire**

Le caractère architectural et l'implantation de la construction ne participent pas à la composition urbaine de la rue, ce qui supprime la continuité des façades et murs de clôture en alignement.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Georges Clémenceau</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------------	--------------------------------



**n° 11 Bâtiment en rupture avec son environnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment 3 niveaux et combles implanté en fond de parcelle.

« Hors silhouette » par rapport au caractère dominant de la rue.

**Règles particulières**

1. Mise en œuvre de tout projet qui permettrait d'atténuer l'impact « hauteur » dans le paysage urbain du CONQUET (couleurs, accompagnement paysager –arbres - ...).
2. Recomposition et harmonisation des clôtures dans l'alignement de la rue.



**n°13 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C ayant subi de lourdes transformations sur sa façade rue au RDC et en toiture.

**Règles particulières**

1. Recomposition des baies du RDC en harmonie avec celles de l'étage.
2. Remplacement des lucarnes par des lucarnes droites à fronton de taille réduite au droit des baies du 1er étage.
3. Menuiseries (fenêtres et volets) en bois peint.



**n°15 Bâtiment d'intérêt architectural**  
**Façade du n°3 de la rue M. de Nobletz**

**Notice historique :** bâtiment d'origine XVIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente - extension XXème à l'arrière.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries en pierre apparente.
2. Fenêtres, portes et volets en bois peint. Fenêtres à deux battants - partition en carreaux.
3. Conservation du muret en pierre apparente sur rue.

**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Georges Clémenceau****Secteur****1****n° 2 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Maison du XIIIème dont le pignon donne sur la rue Poncelin (au n°1).

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente - façade modifiée (lucarnes, baie de rez-de-chaussée, ...).

**Règles particulières**

Conservation de la façade en maçonnerie de pierre apparente. Rejointoiment au mortier de chaux.

**n°4 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Maison du XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—façade en maçonnerie de pierres apparentes—façade homogène avec le n°2 mitoyen.

**Règles particulières**

Conservation de la façade en maçonnerie de pierres apparentes - rejointoiment au mortier de chaux.

**n°6 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Maison d'origine du XVIIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C. Façade en maçonnerie de pierre apparente - lits réguliers ayant subi des modifications d'ouvertures.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.
2. Remplacement des volets PVC par des volets en bois peint.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Georges Clémenceau</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------------	--------------------------------



**n° 8 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Structure et composition de la façade à conserver.
2. Conservation des balconnets .
3. Conservation des volets bois.
4. Remplacement des baies « grand jour » par des fenêtres à double battant en bois avec partition en carreaux.
5. La façade est destinée à recevoir un enduit lissé (mortier de chaux).



**n° 10 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C en maçonnerie de pierre situé en angle de rue.

**Règles particulières**

En cas de démolition reconstructions, une attention particulière sera apportée à la qualité architecturale (implantation, volumétrie, ...) en tant que bâtiment d'angle de rue.

Choix des matériaux : conserver les pierres apparentes ou enduit mince.



**Parcelle n° 87 - Bâtiment d'accompagnement**

**Notice historique**

Maison du XVII<sup>e</sup> transformée au XIX<sup>e</sup> (souches de cheminée).

**Notice descriptive**

R+C. bâtiment annexe en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

En cas de conservation du bâtiment, maintien en l'état initial.



**N° 10—Parcelle n° 88**

**Notice descriptive**

Mur de clôture en maçonnerie de pierre.

**Règles particulières**

Conservation du mur en maçonnerie de pierre apparente.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Georges Clémenceau****Secteur****1**

**n° 12 Bâtiment d'accompagnement**  
**Ensemble de façades homogènes**

**Notice descriptive**

Anciens chais transformés en logements - ensemble de façades homogènes en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Linteau de la porte de garage de gauche à réaliser de façon identique à celle de droite (arc surbaissé).
2. Portes bois à panneaux.
3. Conservation des maçonneries en pierres apparentes.



**n°14 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice historique**

Maison du XVIIè - XVIIIè.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - Façades en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonnerie de pierres apparentes.
2. Portail à forme horizontale à peindre.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Impasse Coz Castel**
**Secteur**
**1**

**Notice historique**

Ancienne usine d'iode créée en 1829 par M. TISSIER et abandonnée en 1952.

Les bâtiments ont été « adaptés » à différentes époques ne respectant pas pour la plupart l'architecture originelle. Il subsiste encore aujourd'hui quelques parties du bâtiment qui peuvent témoigner des structures, baies, et toitures de sa conception d'origine. Les transformations même récentes ne s'inscrivent pas dans une réflexion, ni harmonisation d'ensemble.

**Caractère dominant de la rue :**

La rue est fortement marquée par la présence de l'usine TISSIER - les nouvelles constructions créées au XXème siècle au Sud de la rue ne répondent en aucune façon (implantation, volumétrie matériaux, espace d'accompagnement, paysages) au caractère fort exprimé par l'architecture de l'usine.

	bâtiment CI.MH ou Ins.MH		bâtiment remarquable		bâtiment sans enjeu patrimonial		bâtiment non inventorié		arbres remarquables
	bâtiment d'intérêt architectural		bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire		ensemble de façades homogènes		périmètre de l'AVAP		mur remarquable
	bâtiment d'accompagnement		bâtiment en rupture avec l'environnement		patrimoine paysager		1 point de vue et numéro		
	croix		puits		lavoir - fontaine - abreuvoir		patrimoine défensif	<b>10</b>	numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Impasse Coz Castel****Secteur****1****Ensemble de bâtiments d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Ensemble composé de modules architecturaux en maçonnerie de pierre quasi identiques juxtaposés, mais correspondant à deux périodes architecturales dont les typologies seront préservées (toits cintrés et toiture à faible pente). Baies à encadrement de briques. Chevronnières en escalier.

**Règles particulières**

1. Tout projet architectural devra s'inscrire dans un projet d'ensemble qui tentera de respecter le caractère et l'unité de l'architecture industrielle, des bâtiments d'origine notamment par la volumétrie, le choix des matériaux, la dimension et le rythme des baies.
2. Réutilisation de la brique dans la composition des encadrements de baie et d'éléments architecturaux.
3. Recomposition des ordonnancements proches des baies d'origine.
4. Les maçonneries seront rejointoyées ou enduites au mortier de chaux.
5. Renforcement du caractère de rue - densification, murs de clôture en maçonnerie .



**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Impasse Coz Castel**

**Secteur**

**1**



**Bâtiments d'intérêt architectural**



Murs de soutènement des jardins



**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Croae - Rue de la Fontaine****Secteur****1****Le caractère dominant**

Le Croae est un des lieux importants de l'histoire du CONQUET où ont été construits de nombreux bateaux.

Aujourd'hui il ne reste de ce passé qu'un hangar et deux maisons anciennes.

Une urbanisation récente (seconde moitié du XXème siècle) a remplacé le caractère naturel du site environnant. La rue de l'Amiral Guépratte qui fait le lien entre Le Croae et la ville est bordée, pour partie, d'une urbanisation cohérente.

**Règles particulières**

Une attention particulière sera apportée à l'harmonisation des constructions orientées vers la ria - notamment par leur volumétrie, le choix des matériaux, les clôtures, murs de soutènement et leur accompagnement végétal.

 bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	 bâtiment remarquable	 bâtiment sans enjeu patrimonial	 bâtiment non inventorié	 arbres remarquables
 bâtiment d'intérêt architectural	 bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	 ensemble de façades homogènes	 périmètre de l'AVAP	 mur remarquable
 bâtiment d'accompagnement	 bâtiment en rupture avec l'environnement	 patrimoine paysager	 1 point de vue et numéro	
 croix	 puits	 lavoir - fontaine - abreuvoir	 patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Croae - Rue de la Fontaine****Secteur****1****LE CROAE****Parcelle n°56 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment à caractère artisanal à requalifier :

- proportions des baies,
- éclairage en toiture,
- couleurs.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Croae - Rue de la Fontaine</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------------	--------------------------------



Parcelles n° 54 et 537-538

**Parcelle 54 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite. Maison d'habitation ancienne qui semble avoir été transformée tout en conservant une cohérence architecturale (ordonnancement des baies, enduit blanc, ...).

**Règles particulières**

1. Menuiseries (volets, fenêtres et portes en bois peint.
2. Fenêtres de toiture encastrées.
3. Conservation ou reconstruction des murets de pierre en limite de propriété.

**Parcelles 537-538 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

R+1+C. Maçonnerie de pierres apparentes - maison d'habitation ancienne qui a été transformée - ouvertures à l'étage agrandies.

**Règles particulières**

1. Conservation de la maçonnerie de pierres apparentes / mortier à la chaux.
2. Fenêtres de toit encastrées.
3. Menuiseries (fenêtres, portes, volets) en bois peint.
4. Partition des fenêtres en carreaux.
5. Murets de clôture en pierre à conserver ou à recréer.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de la Fontaine</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	---------------------------	--------------------------------



**Parcelle n°306 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Maison d'habitation sur deux niveaux implantée en front de mer créant une masse visuelle importante à la fois par son architecture et sa couleur. Cet effet est également renforcé par la présence des garde-corps sur le mur de sous-basement et le manque de végétation qui permettrait une meilleure insertion dans le site.

Le mur en béton noir aurait été préférable en maçonnerie de pierre. Toutefois, la couleur noire atténue l'impact de cette surface importante en béton.



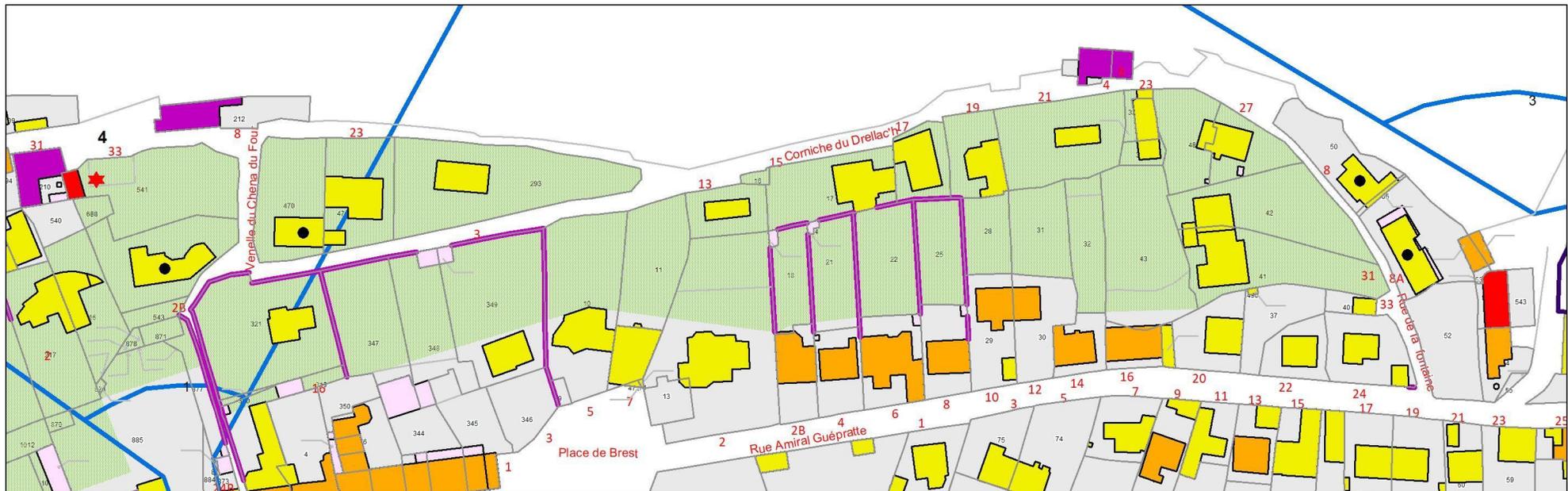
**Parcelle n°50 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Maison d'habitation sur trois niveaux dont la façade arrière est orientée vers la mer. L'impact important de cette construction tient essentiellement au fait de sa couleur claire. Il eut été souhaitable que le mur de soutènement en maçonnerie se prolonge en tant que garde-corps au dessus du terrain supérieur.

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche du Drellac'h**
**Secteur**
**1**


bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

La corniche du Drellac'h surplombe la mer. Elle est bordée aujourd'hui sur sa partie Sud par des constructions récentes (2ème moitié du XXème siècle) sans lien avec la nature du site façonnée par de hauts murs en maçonnerie de pierre. Situés au dessus des constructions, ces murs correspondent aux fonds de jardins des maisons implantées rue de l'Amiral Guépratte. Ces murs sont remarquables et devront être conservés.

**Règle particulière**

- Toute nouvelle construction est interdite. Seules sont autorisées les extensions limitées des constructions existantes.
- Une attention particulière sera apportée au renforcement de l'unité du site, tant au niveau des constructions (volumétrie, matériaux, couleurs, ...) que des clôtures et plantations.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche du Drellac'h**

**Secteur**

**1**



**n°1 à n°27 Bâtiments sans enjeu patrimonial**



**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche du Drellac'h**

**Secteur**

**1**



**Parcelle 293 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Parcelle 470 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Construction dont la volumétrie, les modénatures, les couleurs et les éléments d'accompagnement (clôtures) sont en rupture avec le caractère dominant du lieu représenté par une topographie forte et de nombreux murs en maçonneries de pierre.



**Mur Est et Ouest de la venelle le long des parcelles 877 et 321**



**Mur des parcelles 347 -348 - 349**



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche du Drellac'h****Secteur****1****Parcelle 46 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Maison du XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C (côté corniche du Drellac'h) en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

Conservation des maçonneries de pierre apparente.

Mur situé en face à protéger.

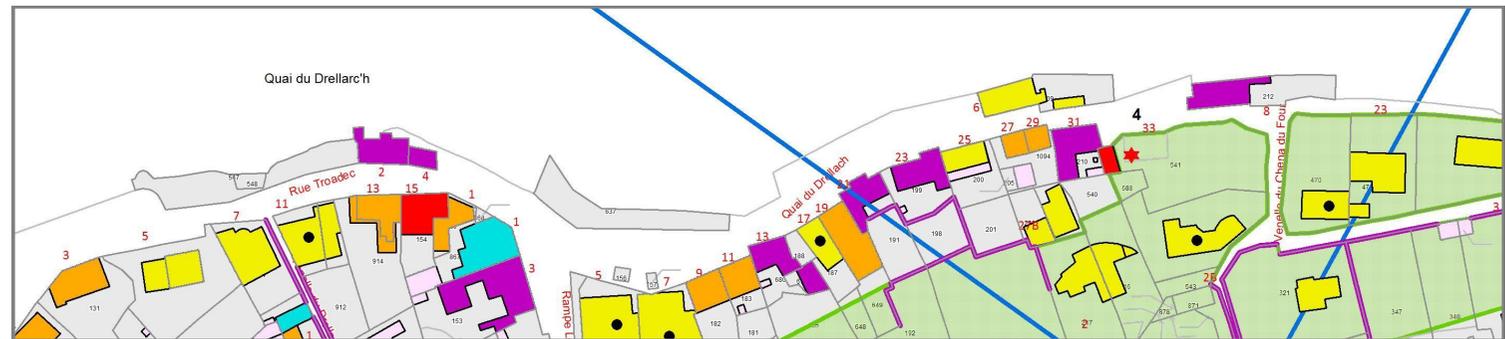


**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h - Passage Auguste Le Bris**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment CI.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l'AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

Le quai du Drellac'h est un lieu façonné par l'histoire du CONQUET. Il fut un des premiers accès à la mer aménagé à partir du centre-ville.

Il est encore bordé aujourd'hui de nombreuses maisons anciennes qui ont conservé un aspect architectural de qualité.

L'espace public a été aménagé mettant en valeur le caractère du lieu. Les éléments anciens - pavés, murs de soutènement, rampe d'accès à la mer seront conservés.

Ces maisons sont adossées au bas de la pente qui supporte la ville haute - de hauts murs et jardins font le lien entre les maisons du quai et celles de la ville haute.

**Règles particulières**

1. L'ensemble des mur de soutènement, murets et murs de clôture donnant sur l'espace public sera en maçonnerie de pierre.
2. Une attention particulière sera portée aux garde-corps ou main-courantes.
3. L'unité architecturale originelle sera préservée.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h****Secteur****1****n° 1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+C - façade à pignon de facture XXème.

**Règles particulières**

Conservation du mur du RDC en maçonnerie de pierre apparente.

**n°3 Bâtiment en rupture avec son environnement****Notice descriptive**

Bâtiment 1905 - toiture en zinc en rupture avec son environnement du fait de sa hauteur disproportionnée dans le cœur du contexte historique du CONQUET. Ce bâtiment possède toutefois une qualité architecturale intrinsèque.

**Règles particulières**

Recomposition des menuiseries.  
Fenêtres ouvrant à la française.  
Partition en carreaux.

**n°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

La maison de type pavillonnaire est en rupture avec le caractère urbain du port ancien.

Le mur de clôture en maçonnerie de pierre apparente donnant sur la rampe Lombard sera conservé en tant que clôture.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Quai du Drellac'h</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------------	--------------------------------

### n° 7 Bâtiment sans enjeu patrimonial

#### Commentaire

Bâtiment de type pavillonnaire posé sur une terrasse dont les éléments d'accompagnement (garde-corps en PVC blanc) s'intègrent peu dans le contexte historique du CONQUET.



### n° 9 Bâtiment d'accompagnement

#### Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierre enduite (enduit en surépaisseur) par rapport aux encadrements de baies.

#### Règles particulières

1. Réduction des dimensions des lucarnes de type capucine.
2. Conservation de la structure et de la composition de la façade . Les proportions de la baie du garage pourrait toutefois être améliorées.



### n° 11 Bâtiment d'accompagnement

#### Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - façade en maçonnerie de pierres apparentes.

#### Règles particulières

1. Suppression du soulèvement de toiture ou remplacement par des lucarnes droites de petites dimensions axées sur les baies du 1er étage (ou fenêtres de toiture encastrées).
2. Recomposition des menuiseries en bois peint - fenêtre à la française - partitions en carreaux.
3. Repositionnement de la porte en feuillure.
4. Conservation des garde-corps.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h****Secteur****1****n° 13 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment du XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C.

**Règle particulière**

Menuiseries en bois peint.

**n° 17 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Maison d'habitation basée sur une structure de maison ancienne dont il reste quelques traces.

**Règle particulière**

Conservation de l'escalier en maçonnerie de pierres.

**n° 19 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+2+C - façades en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Suppression du soulèvement de toit et remplacement par des lucarnes droites dans l'axe des baies du 2ème étage (ou fenêtres de toit encastrées).
2. Conservation de la façade en pierre apparentes.
3. Recomposition des menuiseries en bois - fenêtres à la française avec partition en carreaux.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Quai du Drellac'h</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------------	--------------------------------


**n° 21 Bâtiment remarquable**

**Notice historique :** bâtiment du XVIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente-escalier extérieur d'accès au 1er étage.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois.
2. Réduction des dimensions des capucines en combles.
3. Piquage de l'enduit du pignon et rejointoiement des pierres souhaitables.


**n° 23 Bâtiment remarquable**

**Notice historique :** maison du XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - portes géminées au RDC. Escalier extérieur et porte d'accès à l'étage. Façade en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Recomposition de la partition en carreaux.
2. Intégration des alimentations et évacuations des réseaux en sous terrain.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h****Secteur****1****n° 25 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C totalement rénové sur la base d'une structure ancienne respectant la volumétrie et l'implantation des constructions environnantes.

**Règles particulières**

Bois des portes de couleur sombre.

**Accès n°25 et 27****n° 27 et 29 Bâtiments d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Réduction des baies côté Ouest.
2. Menuiseries en bois peint.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h****Secteur****1****n° 31 Bâtiment remarquable****Notice historique :** bâtiment du XVIIème.**Notice descriptive :** Bât R+1+C - façades en maçonnerie de pierre apparentes - clef de voute sculptée.**Règles particulières**

Recomposition des menuiseries en bois - fenêtres ouvrant à la française, partition en carreaux.

**n° 31 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+C - façade en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

Fenêtres de toit encastrées.

**n° 33 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Quai du Drellac'h****Secteur****1****n° 6 Bâtiment sans enjeu Patrimonial****Commentaire**

Bâtiment dont l'architecture et les éléments qui le composent sont en rupture avec la qualité du quartier historique du Drellac'h. Une requalification globale est souhaitable : volumétrie, matériaux, couleurs, dimensions des baies, ...

**n° 8 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Maison du XVIIème (1651).

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - façades en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.
2. Menuiseries bois et serrurerie en harmonie avec la période architecturale de la maison.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Passage Auguste Le Bris</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------------------	--------------------------------

Ancienne venelle du Drellac'h



#### Caractère dominant de l'espace public

Cette venelle se caractérise par la présence de hauts murs en maçonnerie de pierre apparente en bordure de l'espace public.

#### Règles particulières

1. Conservation, entretien et reconstitution des murs en maçonnerie de pierres apparentes en bordure de l'espace public.
2. Intégration dans les propriétés de tous les dispositifs de réseaux (descente EP, canalisations EU-EV, ...).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Passage Auguste Le Bris****Secteur****1****Parcelle n°126 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C années 1930.

Façade maçonnerie enduite - marquise en acier.

**Règles particulières**

1. Recomposition du mur en maçonnerie en remplacement de la clôture en bois.
2. Remplacement des menuiseries PVC par des menuiseries en bois peint (fenêtres, volets).
3. Fenêtre à la française - partition en carreaux.

**Parcelle n°126 Bâtiment en rupture avec son environnement**

La maison principale a fait l'objet d'une extension en bois, ayant conduit à l'arasement du mur de clôture en maçonnerie de pierre donnant sur la venelle.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

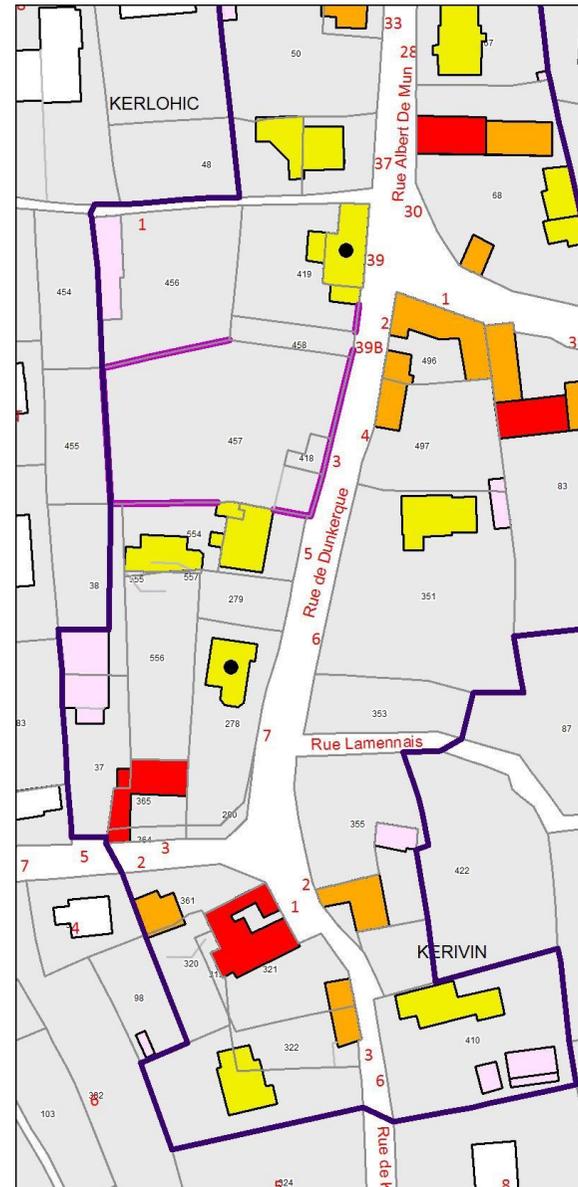
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Dunkerque - Rue de la Tour d'Auvergne  
Rue de Kerivin - Rue Robert Schumann**

Secteur

**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
-  10 numéro d'identification



La rue de Dunkerque est située sur la voie qui mène de la ville du CONQUET à Lochrist. Cette rue intègre deux anciens hameaux - Kerholic et Kerivin repérés au plan cadastral de 1841. Plusieurs constructions anciennes et des hauts murs se distinguent en cet endroit de la rue lui conférant un « caractère rural » - l'extension de l'urbanisation au Sud de la ville a englobé ces villages.

La rue de Dunkerque et la rue de Kerivin menant à la place Prat ar Ch'renn possèdent un caractère de « faubourg/village » (absence de trottoir, nombreux murets de pierre, végétation arbustive souvent rurale), en contraste avec l'aspect urbain et routier de la rue Albert de Mun. Ces caractères sont à conserver.

**Règles particulières**

1. Les nouvelles constructions (implantation et architecture) ainsi que les aménagements urbains viseront à préserver le caractère rural de ce quartier.
2. Les clôtures seront constituées de murets ou murs en maçonnerie de pierre. Les murets seront surmontés ou non de grilles en acier peint, éventuellement doublés d'une haie végétale.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Dunkerque****Secteur****1****N°3 Mur d'intérêt architectural****Note historique**

Mur d'enceinte d'une ancienne propriété aujourd'hui disparue.

**Notice descriptive**

Mur de clôture de grande hauteur en maçonnerie de pierre apparente. Un percement donne accès à la parcelle située en arrière et aux numéros 39 et 39B de la rue A. de Mun.

**Règles particulières**

Conservation du mur. Toutefois, une démolition partielle (20 % du linéaire sur rue) pourra être autorisée pour permettre la construction de qualité d'un nouveau bâtiment. Le nouveau projet sera en harmonie avec le caractère dominant du quartier (Kerholic et Kerivin).

**N°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

La réalisation d'une clôture en bordure de l'espace public serait souhaitable.

**N°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

L'impact de la clôture en PVC est important. Il serait souhaitable de la remplacer par une clôture mixte végétal et métal ou bois de teinte sombre.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Dunkerque</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------	--------------------------------



**N°2 et 4 Bâtiments d'accompagnement**



**N°6 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

#### **Notice descriptive**

Maison et dépendances de la propriété dont les façades principales sont ouvertes au n°1 de la rue Albert Schuman.

#### **Règles particulières**

1. Portail en bois peint.
2. Conservation des murs des dépendances en maçonnerie de pierres apparentes.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Kérivin</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



**N°1 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice historique**

Bâtiment ancien à caractère rural.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C et dépendances en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

Conservation des murs en maçonnerie de pierre apparente - mortier à la chaux.



**N°3 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Longère en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries en pierres apparentes.
2. Conservation des toitures en ardoise naturelles.



**N°6 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de la Tour d'Auvergne****Secteur****1****N°2 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment des années 60/70.

**Règles particulières**

Conservation des éléments d'architecture qui composent la structure du bâtiment, notamment le perron et son escalier, la colonne.

**N°3 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C accompagné d'une dépendance formant une cour-jardin sur rue. Clôture en maçonnerie de pierre apparente. Un percement récent a été effectué au centre (à l'étage) de la façade principale.

**Règles particulières**

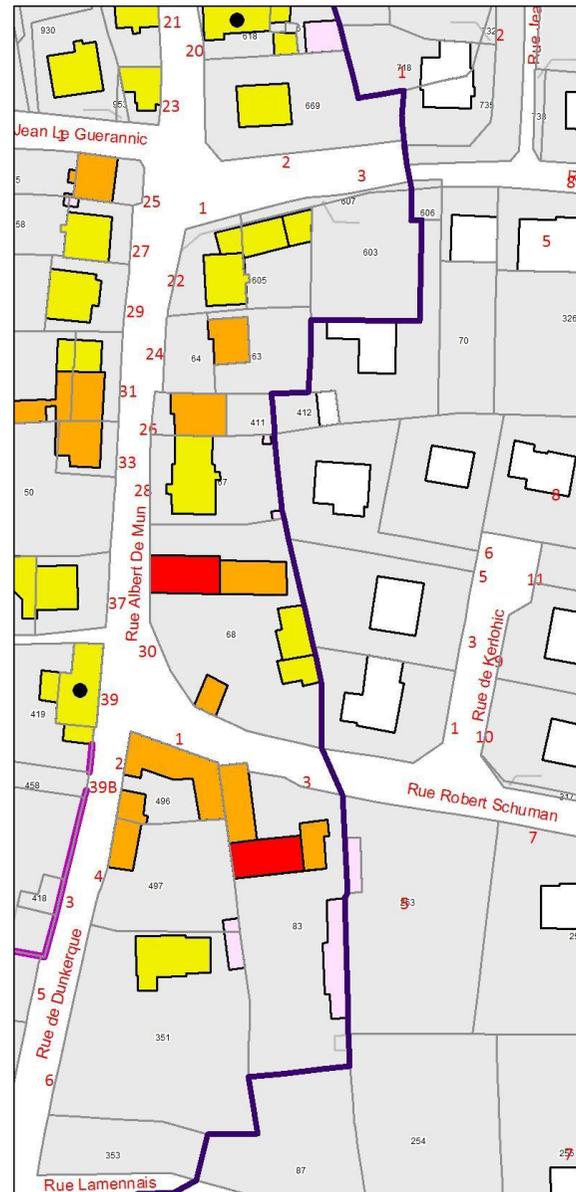
Conservation des façades et murets en maçonnerie de pierre apparente - mortier à la chaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Robert Schumann**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

Les bâtiments situés à l'extrémité Ouest de la rue R. Schuman, faisant aussi partie de la rue A. de Mun au lieu dit anciennement Kerholic, ont été intégrés pour assurer la cohérence du périmètre de l'AVAP.

Cet angle de rue correspond à la présence d'anciens bâtiments d'exploitation agricole ayant conservé leur caractère rural.

**Règles particulières**

L'espace public devrait être aménagé de façon à mettre en évidence le caractère rural du quartier ancien ; plantations en pied de façade, ...

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Robert Schumann****Secteur****1****n°1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème -début XXème - Façades en maçonnerie de pierres enduites. Bâtiment important par son implantation en angle de rue.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades sur rue. En cas de démolition reconstruction, une attention particulière sera apportée aux façades donnant sur l'espace public—angle de deux rues.
2. Menuiserie en bois peint : fenêtres à deux vantaux -partition en carreaux, volets battants.

**n°3 Bâtiment d'intérêt architectural (maison principale)****Bâtiment d'accompagnement (grange attenante)****Notice historique**

Fin XIXème - début XXème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - Façade en maçonnerie de pierres enduites. Bâtiments annexes anciens (granges, crèches) et muret de clôture en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. L'ensemble ayant conservé son caractère rural pourrait être réhabilité dans cet esprit traditionnel. Dans ce cas, les composants (menuiseries, toiture,...) respecteront les techniques anciennes. Menuiseries en bois peint : fenêtres à deux vantaux - partition en carreaux, volets battants.
2. Conservation du muret en maçonnerie de pierre apparente.

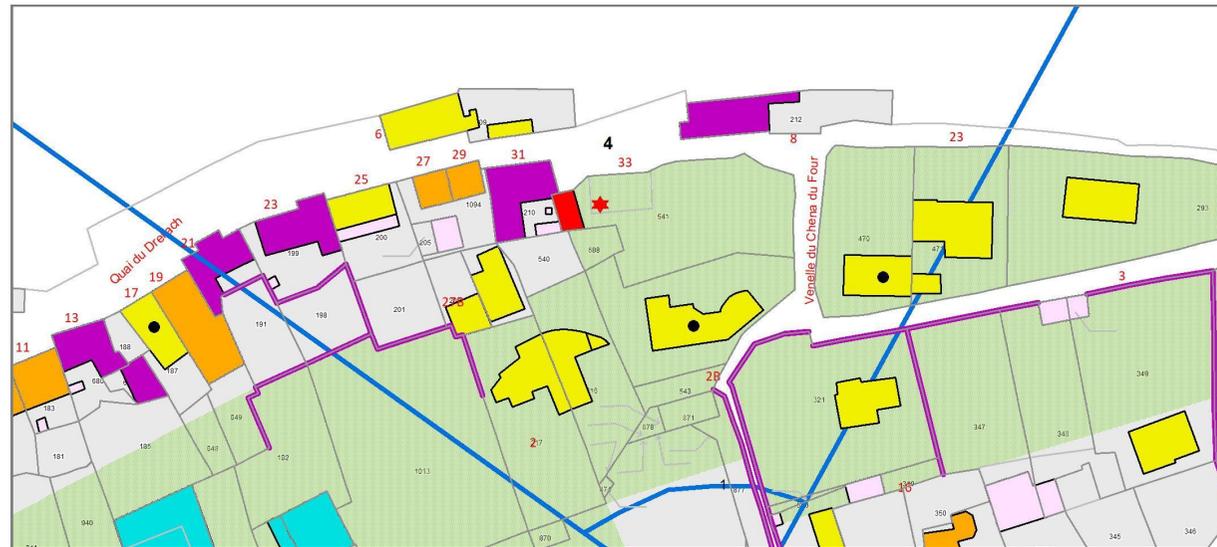


**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Venelle du Chenal du Four**
**Secteur**
**1**

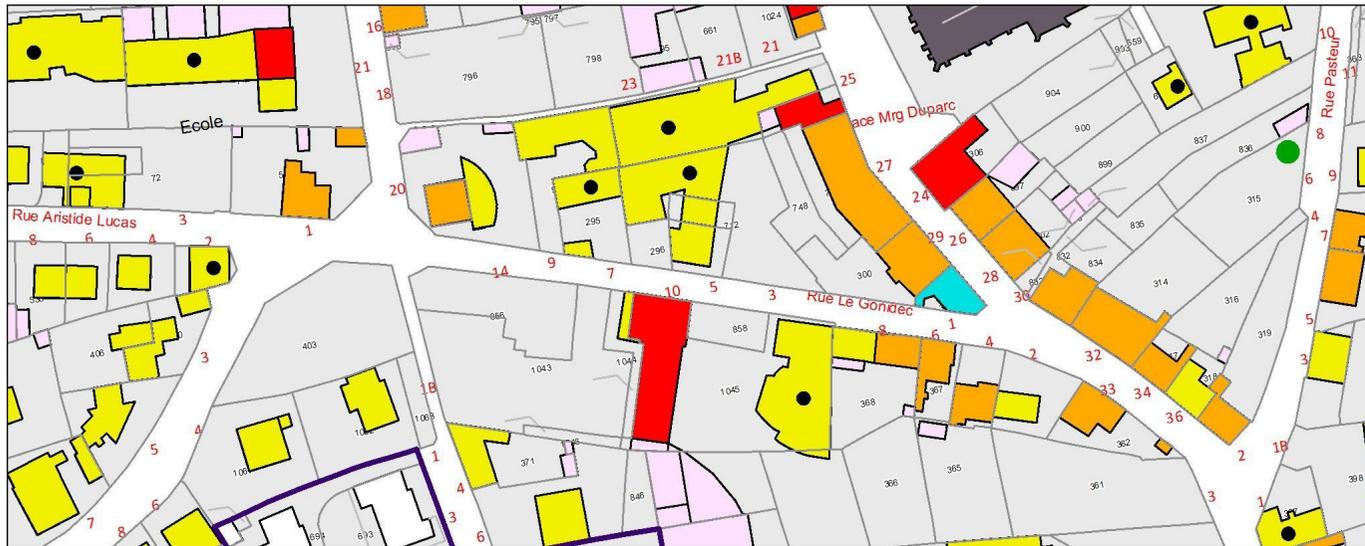
-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

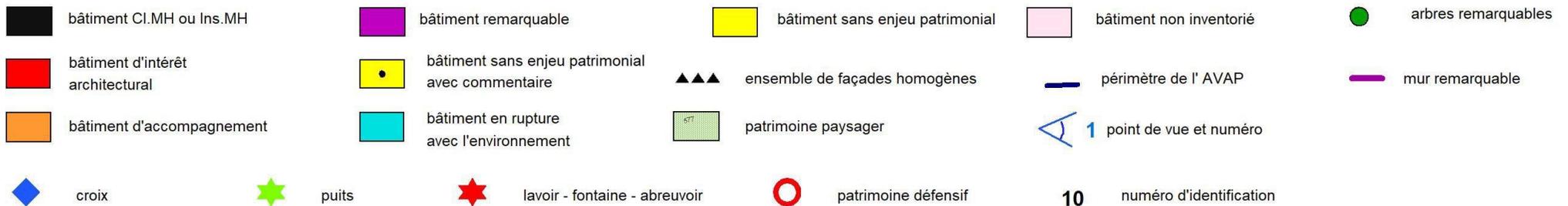
La venelle du Chenal du Four conduit de la rue du Lieutenant Jourden au quai du Dreilac'h. Elle est bordée dans sa partie Sud de hauts murs en maçonnerie de pierre dont une partie a été arasée. Dans sa partie Nord, les clôtures en limite de l'espace public, associées à de nouvelles constructions, sont sans aucun lien avec celles de la partie Sud.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Le Gonidec**
**Secteur**
**1**

**Caractère dominant de l'espace public :**

La rue Le Gonidec avec la rue A. Lucas étaient au XIXème siècle la voie principale au Sud, fixant les limites de la ville avec le secteur rural et reliant la ville à Lochrist. A l'exception de quelques constructions qui se sont implantées à la fin du XIXème siècle, son urbanisation s'est surtout réalisée dans le courant du XXème siècle. Les constructions du côté Sud de la rue ont une configuration urbaine dense. Le côté Nord est totalement détruit - espaces arrière des bâtiments donnant sur la rue Monsieur Duparc.


**Prescriptions particulières :**

- Reconstitution d'un front urbain soit par l'implantation de constructions en limite de voie, soit par la conservation des murs en pierre, réalisation de murs de clôtures et espaces paysagers homogènes.
- Le carrefour est ouvert sur des espaces qui servent de stationnement. Ces stationnements devraient être aménagés et structurés par des plantations.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Le Gonidec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



Vue générale de la rue Le Gonidec



**n°2/4 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Maison fin XIXème début XXème - R+1+C.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades.
2. Conservation des garde-corps anciens.
3. Fenêtres en bois peint, double battants, partition en carreaux.



**n°6 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème - en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rues.
2. Conservation des balconnets.
3. Conservations des lucarnes.
4. Remplacement des volets plastiques par des volets en bois.
5. Fenêtre bois ouvrant à la française - partition en carreaux.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Le Gonidec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



**n°8 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début XXème - toiture zinc.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation à l'identique des éléments d'accompagnement déjà restaurés (menuiseries, garde-corps, volets, ...).



**n°8b Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Bâtiment faisant partie de l'école qui mériterait une recomposition architecturale : proportion et ordonnancement des baies, suppression du bardage en pignon, couleur.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Le Gonidec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



#### n°10 Bâtiment d'intérêt architectural

**Notice historique :** école fin XIXème.

#### **Notice descriptive :**

Bâtiment R+1+C - ensemble architectural homogène. Volume récent en extension Ouest peu intégré à l'espace public.

#### **Règles particulières**

1. Recomposition des baies (bois peint, double battants, partition en carreaux).
2. Remplacement des volets en plastique par des volets battants en bois.
3. Repositionnement des portes en feuillure.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Le Gonidec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------

**n°1 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Bâtiment RDC, à l'angle de deux rues, hors silhouette dans le contexte urbain des rues Mgr du Parc et Le Gonidec.

Il serait souhaitable de construire un volume R+1+C - bâtiment d'angle.


**n°3 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Espace privé ouvert sur l'espace public aménagé en stationnement donnant accès à des bâtiments en fond de place ou à d'anciennes maisons donnant sur la rue Monseigneur du Parc.

Recomposition de l'espace de transition entre la rue Le Gonidec et l'espace privé pour une meilleure intégration dans la ville (constructions, murs, plantations, ...).


**n°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Remplacement de la clôture PVC par une clôture en métal ou bois peint.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Le Gonidec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------	--------------------------------



**n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial et bâtiment d'accompagnement (appentis)**

L'appentis est en maçonnerie de pierre apparente et constitue en tant que tel une clôture de la propriété.

**Règles particulières**

Conservation des murs de clôture en maçonnerie de pierres apparentes.



**n°11 Bâtiment d'accompagnement**  
**Sans enjeu patrimonial pour l'extension**  
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - première moitié du XXème siècle - extension fin XXème.

**Règles particulières**

1. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierre.
2. Recomposition des menuiseries extérieures.
3. Composition paysagère d'accompagnement.



Pignon du n°11 rue Le Gonidec  
et façade avant du n°20 rue de Verdun

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Amiral Guépratte**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
-  10 numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace urbain**

La rue de l'Amiral Guépratte n'était pas urbanisée dans la première moitié du XIXème siècle (cadastre de 1841). Cette voie menait au Croae. Les premières maisons (du n°2B au 12 incluses) se sont implantées dès la fin du XIXème siècle - leurs façades principales tournées vers la rue, les jardins et murs de clôture ont structuré la rue en lui conférant un style de maisons bourgeoises de type balnéaire présentant un caractère homogène. Les constructions récentes, XXème siècle, sont en rupture architecturale. Sur le côté Sud de la rue, compte tenu de la topographie, les constructions sont implantées en hauteur sur des murs de soutènement, ou des garages au niveau de la rue. Des escaliers permettent d'accéder aux habitations.

**Règles particulières**

1. Une harmonisation des clôtures sera recherchée sur l'ensemble de la rue de part et d'autre de leur implantation, leur hauteur, le choix des matériaux - pierre, acier ou bois peint.
2. Conservation des murs de soutènement en maçonnerie de pierre, harmonisation et adaptation à la topographie des garages et escaliers du côté Sud de la rue, sur la base d'un projet d'ensemble.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°2 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Règles particulières**

Conservation des murs de pierres.



**n°2b Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C sur sous-sol. Façade en maçonnerie enduite.

**Règles particulières**

Recomposition d'un mur de clôture en pierre à l'alignement de la rue.



**n°4 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. Remplacement de la clôture plastique par une clôture en acier peint.
3. Remplacement des menuiseries (fenêtres PVC) par des menuiseries en bois peint.
4. Véranda d'entrée en structure légère.
5. Conservation des balconnets et garde-corps.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°6 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—extension avec toiture terrasse en façade avant. Façade en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade de la maison d'origine. Requalification des proportions des autres baies.
2. Remplacement de la clôture plastique par une clôture en bois ou en acier peint.
3. Menuiseries (fenêtres, porte et volets) en bois peint.
4. Conservation des garde-corps.
5. Conservation des lucarnes.



**n°8 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - Façades en maçonneries de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. Remplacement de la clôture par une clôture en bois ou acier peint.
3. Menuiseries (volet , fenêtres) en bois peint.
4. Conservation des balconnets.



**n°10 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R + C.

**Règles particulières**

1. Remplacement de la clôture en plastique par une clôture en acier ou en bois peint.
2. Garage en alignement de la rue.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°12 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C.

**Règles particulières**

Reconstruction d'un mur de clôture au droit de la rue.



**n°14 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - style 1930 - Cf. n°9 et 13.

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries en bois peint - partition en carreaux.
2. Mise en place d'un portail dans l'alignement de la clôture.



**n°16 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment d'origine R+1+C et extension Ouest plus récente.

**Règles particulières**

1. Fenêtres et volets en bois peint sur la maison d'origine.
2. Requalification de l'extension Ouest.
3. Mise en peinture des façades et clôtures.

<p><b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue Amiral Guépratte</b></p>	<p><b>Secteur</b>   <b>1</b></p>
--	------------------------------------	--



**n°20 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°22 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°24 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°1 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°3 et 5 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



#### Règles particulières

1. Conservation du mur en maçonnerie de pierre apparente sur rue - mortier à la chaux.
2. Conservation et restauration du garde-corps en acier ou bois peint.
3. Remplacement des menuiseries PVC par des menuiseries en bois peints.
4. Fenêtre - partition en carreaux.
5. Portail en bois peint à l'intérieur de la propriété.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°9 Bâtiment d'accompagnement**

Cf n°13 et 14.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - style 1930.

**Règles particulières**

Recomposition de la façade du garage (ouverture, garde-corps, ...).



**n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Règles particulières**

Harmonisation de la clôture (murs, portail,...) avec celles des autres propriétés de la rue.



**n°13 Bâtiment d'accompagnement**

Cf n°9 et 14

**Notice descriptive**

Bât R+C - style 1930.

**Règles particulières**

Recomposition de la façade du garage (garde-corps, ...).



**n°15 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Règles particulières**

Harmonisation de la clôture sur rue (murs, garde corps, porte de garages, ...).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Amiral Guépratte**

**Secteur**

**1**



**Parcelle n°65**

**Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°17 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



n°19

**n°19 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



Garage



n°19

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Amiral Guépratte****Secteur****1****n°21 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°23 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°25 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

R+1+C et annexes attenantes.

**Règles particulières**

1. Suppression de l'auvent sur rue.
2. Recomposition des volumes de toiture des annexes.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Amiral Guépratte</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



**n°27 Bâtiment d'accompagnement**

**Commentaire**

Maison début de la seconde moitié du XXème, implantée de façon isolée au dessus de la rue.

Le mur de soutènement de pierre sera conservé.

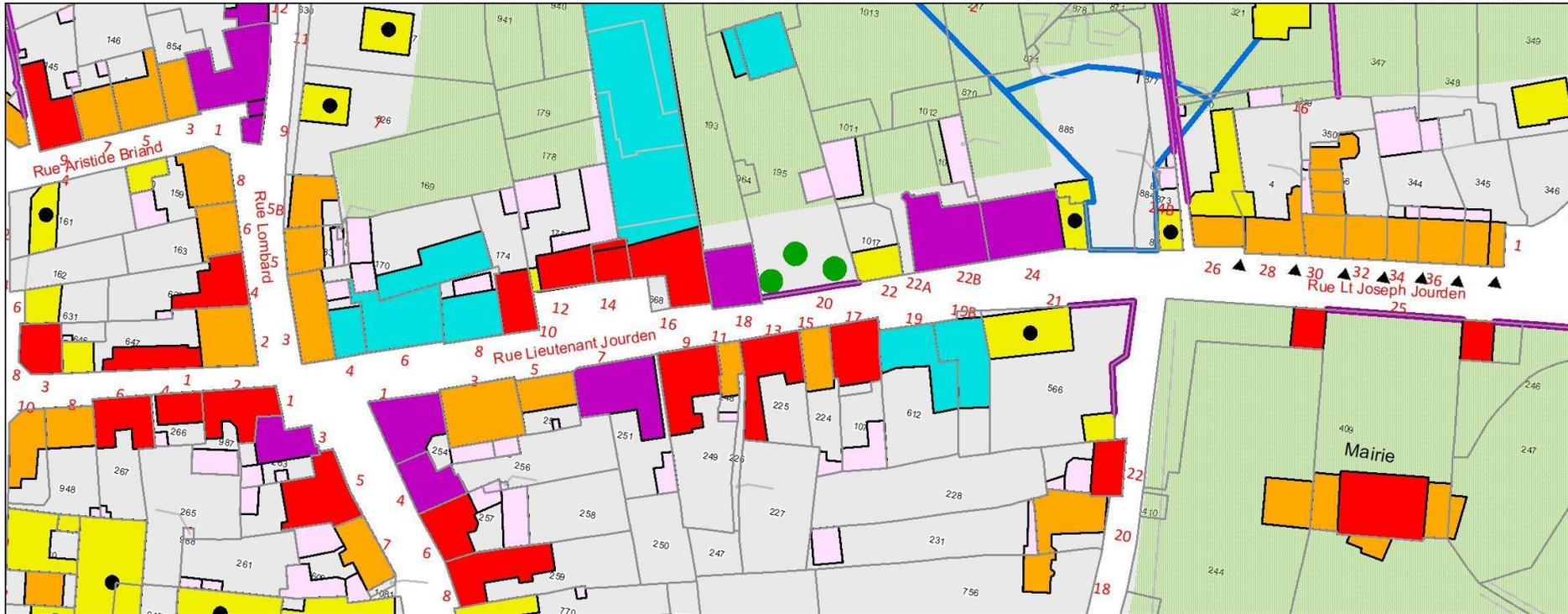
Le garde-corps qui le surmonte pourrait être de couleur foncée, de manière à réduire son impact dans le paysage.

**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****Caractère dominant de l'espace urbain :**

La rue du Lieutenant Jourden est une des rues les plus anciennes de la ville du CONQUET dont elle est un axe structurant, voie d'entrée principale dans la ville en venant de BREST. Elle est bordée de constructions de grande qualité architecturale, pour la plupart R+1+C, à l'alignement. La rue a fait l'objet d'un aménagement récent qui la met en valeur.



	bâtiment Cl.MH ou Ins.MH		bâtiment remarquable		bâtiment sans enjeu patrimonial		bâtiment non inventorié		arbres remarquables
	bâtiment d'intérêt architectural		bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire		ensemble de façades homogènes		périmètre de l'AVAP		mur remarquable
	bâtiment d'accompagnement		bâtiment en rupture avec l'environnement		patrimoine paysager		1 point de vue et numéro		
	croix		puits		lavoir - fontaine - abreuvoir		patrimoine défensif	<b>10</b>	numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°2 Bâtiment d'accompagnement**

Façade du bâtiment n°3 rue Lombard

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierre avec enduit. Le RDC a été déstructuré pour recevoir une façade commerciale en applique.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades à l'exception des baies commerciales du RDC dont les proportions devront être améliorées en tenant compte de l'ordonnancement des baies supérieures.
2. Remplacement des menuiseries en plastique (fenêtres, volets) par des menuiseries en bois peint - ouvrant à la française - partition en carreaux.

**n°4 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Bâtiment R+1+C - bâtiment dont le gabarit et la composition architecturale est en rupture avec le caractère dominant de la rue.

**n°6 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Bâtiment R+2+C dont le gabarit et la composition architecturale (versants de pentes différentes, extension disproportionnée vers le Nord - façade arrière) est en rupture avec le caractère dominant de la rue.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°8 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Bâtiment R+1+C dont la composition architecturale s'apparente davantage au caractère pavillonnaire qu'à une maison ou immeuble de ville (série de capucines en toiture, ...).

**n°10 Bâtiment d'intérêt architectural**

Bâtiment R+2+C - façade en maçonnerie avec enduit. Fenêtre de toiture encastree. Deux couleurs de sous-bassement à distinguer du bâtiment limitrophe.

**Règles particulières**

1. Conservation des composants architecturaux : volets bois, fenêtres bois, (partition en carreaux), garde-corps.
2. Encastrement des fenêtres de toit.

**n°12 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Recomposition de la façade du RDC.
2. Suppression du soulèvement de toit et remplacement par des lucarnes droites à fronton.
3. Recomposition des fenêtres en bois peint à deux battants.

**n°14 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

Recomposition de la porte d'entrée.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°16 Bâtiment d'intérêt architectural  
(façade Sud)****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C remanié - XIXème.

Structures des façades du RDC modifiées pour installation des façades commerciales.

**Règles particulières**

Harmonisation des façades commerciales du RDC.

**Bâtiment en rupture avec son environnement (façade Nord)****n°18 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierre apparente - fenêtres d'angle.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois (volets, fenêtres) - fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux.
2. Réduction des dimensions des lucarnes (capucines).

**n°20 Bâtiment en rupture avec son environnement****Commentaire - façade avant**

1. Clôture en maçonnerie de pierre à conserver.
2. Recomposition éventuelle du linteau du portail et porte piétonne en harmonie avec les murs de clôture.
3. Arbres remarquables.

**façade arrière du n°20 :  
bâtiment en rupture avec son environnement**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue du Lieutenant Jourden</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	----------------------------------	--------------------------------



n°22 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°22B Bâtiment remarquable

**Notice historique**

Bâtiment XVIIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Conservation du caractère général de la construction y compris l'ensemble de ses composants.
2. Recomposition de la porte d'entrée.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue du Lieutenant Jourden</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	----------------------------------	--------------------------------



**n°24 Bâtiment remarquable**

**Notice historique**

Bâtiment XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation du caractère général de la construction y compris l'ensemble de ses composants (menuiseries bois : fenêtres, porte, ...).
2. Recomposition de la porte d'entrée.



**n°24 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Commentaire**

Pavillons d'entrée reliés par un mur de clôture, bornés par des piliers en granit. En cas de recomposition de l'ensemble, les murets, murs en maçonnerie et piliers seront conservés dans le projet. Il est souhaitable de mettre en place des portails de fermeture (en bois peint) pour les entrées.



**n°26 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—fin XIX / début XXème - façade en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Recomposition des baies et de l'auvent du RDC.
2. Recomposition du bâtiment situé à l'arrière (Nord) en harmonie avec le contexte architectural et urbain environnant (murs en maçonnerie de pierre, ...).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°28-30-32-34-36 Bâtiments d'accompagnement et ensemble de façades homogènes****Notice historique**

Bâtiments XIXème- maisons TISSIER.

**Notice descriptive**

La juxtaposition de ces bâtiments (R+1+C) représente un ensemble de façades homogènes du fait de leur volumétrie, de l'ordonnancement des ouvertures.

**Règles particulières**

1. Conservation des structures et compositions des façades.
2. Conservation ou remplacement des enduits (mortier à la chaux).
3. Remplacement des menuiseries PVC (volets roulants ou battants, fenêtres, portes) par des menuiseries en bois peint.
4. Fenêtre ouvrant à la française - partition en carreaux.
5. Réduction des dimensions de certaines lucarnes (n°32).



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°1 Bâtiment remarquable****Notice historique****Bâtiment XVIIème siècle.****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C ayant subi des modifications depuis son origine : percements en façade du RDC créés ou agrandis, création de lucarnes ou combles.

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries bois - fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux.
2. Recomposition de l'encadrement de la baie Est (porte).

**n°3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXè début XXè. RDC détroustré pour la création d'une vitrine commerciale (vitrine en feuillure).

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade à l'exception des baies du RDC qui seront recomposées en harmonie avec celles de l'étage.
2. Enduit à conserver ou remplacer (mortier à la chaux).
3. Forme des fenêtres (en bois) en cohérence avec la forme de l'encadrement de la baie (linteau).

**n°5 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierre enduite. RDC transformé pour le percement d'un garage.

**Règles particulières**

Fenêtre bois - partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°7 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment XVIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonneries de pierres apparentes - deux fenêtres d'angle.

**Règles particulières**

1. Réduire le nombre d'annonces commerciales en façade (conserver celle de l'angle Ouest et une enseigne en applique).
2. Suppression du réseau électrique en traversée de façade.

**n°9 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Bâtiment XVIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—façades en maçonnerie de pierres apparentes - le bâtiment a subi des modifications au cours des siècles : ouverture de grandes baies au RDC pour l'installation d'activités commerciales - création de lucarnes en toiture.

**Règles particulières**

1. Partition en carreaux de l'ensemble des fenêtres.
2. Mise en feuillure de la porte d'entrée.
3. Recomposition des bois du RDC dans le respect du rythme des ouvertures de l'étage.
4. Recomposition des enseignes en réduisant le nombre et les dimensions.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°11 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C dont la structure de façade a été totalement restructurée.

**Règles particulières**

Recomposition des fenêtres (en bois peint) en cohérence avec la forme des encadrements de baie - partition en carreaux.

**n°13 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierres apparentes -encadrement de baies saillants - percement récent effectué au RDC pour la création d'une vitrine commerciale.

**Règles particulières**

1. Remplacement des fenêtres, porte et volets plastiques par des menuiseries.
2. Garde corps éventuellement en fonte.
3. Recomposition de la baie en RDC.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****n°15 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème avec pignon sur rue. Façade en pierre apparente.

**Règles particulières**

1. La maçonnerie de la façade est destinée à être enduite.
2. Fenêtre en bois ouvrant à la française-partition en carreaux.

**n°17 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—fin XIXème début XXème. Maison d'habitation n'ayant pas ou peu subi de modifications d'aspect.

**Règles particulières**

1. Peinture des menuiseries.
2. Volets recomposés sans Z.

**n°19 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Juxtaposition de deux bâtiments représentant une même unité foncière. Chacun des deux bâtiments est composé d'éléments d'architecture et suivant des proportions en rupture avec la qualité de la majorité des bâtiments qui compose la rue : soulèvement de toiture, auvent en ardoise, baies avec jambages en pierre sans linteaux, menuiseries en plastique, bandeau commercial disproportionné.

Une recomposition de l'ensemble des deux façades



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue du Lieutenant Jourden</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	----------------------------------	----------------------------



Mur du n°21 rue Lieutenant Jourden

**n°21 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Maison d'habitation R+Combles dont la composition architecturale générale reste équilibrée. Implantée en bordure de rue, elle fait partie d'une plus grande propriété dont la clôture (grand mur en maçonnerie de pierre) prolonge la maison et se retourne vers la rue Pasteur. Le mur en maçonnerie sera conservé.

**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lieutenant Jourden****Secteur****1****N°23 Bâtiment d'intérêt architectural****Parc Beauséjour****Note historique**

Le bâtiment et son parc clos de hauts murs en maçonnerie de pierre ont été construits en 1860 par M. TISSIER, industriel au CONQUET (usine d'iode). La propriété a été achetée par la commune en 1990 pour y implanter la mairie.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C composé d'un corps principal flanqué d'un pavillon de part et d'autre. Les toitures de ces pavillons ont été arasées en 1990 lors des travaux d'installation de la mairie. Une extension d'architecture contemporaine d'expression moderne a été réalisée.

**Règles particulières**

1. Conservation des composants architecturaux du bâtiment d'origine (balcon, emmarchements, garde-corps).
2. Une fiche indiquant les prescriptions particulières pour le parc, les murs et les cours est établie dans le chapitre « paysages urbains » (secteur 4 - pages 42 et 43).

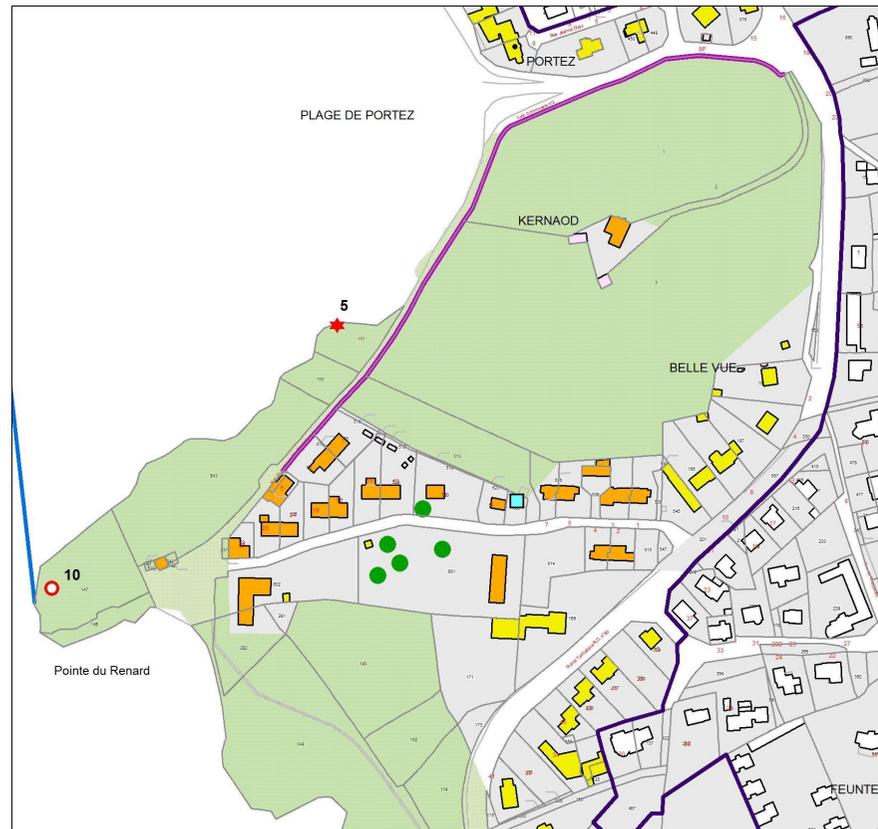


**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Parc de Ker an Aod et pointe des Renards****Secteur****1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification
-  Embase du mât sémaphorique

**Ker an Aod et la pointe des Renards  
(secteur 6)****Caractère dominant du site**

La propriété de Ker an Aod est un ensemble composé d'une maison d'habitation « type manoir » construite en 1892 et d'un parc partiellement clos de murs sur sa partie Nord et Ouest.

Outre la propriété de Ker an Aod, ce secteur comprend aussi la corniche piétonne de Beg ar Louarn et le vallon littoral et plage de Portez : parc arboré façonné par les éléments marins (peupliers blancs, tamaris, saules,...) avec gradient de tailles (grands arbres en haut, à l'Est de la maison-pins cyprès).

Le parc de Ker an Aod constitue un élément de marquage de la limite d'urbanisation visible depuis la mer, ainsi que l'assise paysagère de la pointe des Renards. Il forme aussi l'élément majeur de la qualification de l'espace public de la route touristique (D85) et de la route de Portez, par la présence du végétal, des murets en périphérie, par la séquence topographique marquant le vallon littoral débouchant sur la plage de Portez.

En conséquence, son intégrité végétale de jardin (arbres, murs) et son caractère non constructible doivent être pérennisés.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

LE CONQUET

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Parc de Ker an Aod et pointe des Renards****Secteur****1****Parc de Ker an Aod****Bâtiment d'accompagnement****Notice historique**

Bâtiment fin XIXème construit par M. PETIT-CUENOT en 1892.

Cette maison d'habitation est implantée au milieu d'un grand parc plongeant vers la mer et clos pour partie par un mur en maçonnerie de pierre servant de mur de soutènement.

La propriété a été amputée dans sa partie Sud-Est pour la réalisation d'un lotissement d'habitation.

**Note descriptive**

Bâtiment R+2+Combles - en maçonnerie de pierres apparentes . Pignons enduits.

**Règles particulières**

Préservation des caractéristiques et composants architecturaux d'origine.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Parc de Ker an Aod et pointe des Renards****Secteur****1****La pointe des Renards (secteur 6)****Bâtiment d'accompagnement****Caractère dominant du site**

L'ensemble des constructions implantées sur la pointe de Beg ar Louarn accompagnant les équipements spécifiques assurant la sécurité en mer -sémaphores, télécommunication, radio « Radio Conquet »- reste dans la mémoire collective.

Cet ensemble s'est organisé sous forme de « village fermé », autonome et en impasse. La typologie architecturale de maisons néobrettonnes est identifiable des années 70 - maisons blanches R+C, toitures en ardoises naturelles,... De grands arbres dessinent la silhouette de la pointe au dessus du bâti.

Le site a joué au travers des siècles un rôle défensif dont il reste quelques vestiges :

- reste de murs de la batterie de Vauban - 1758,
- murs et murets disséminés sur la pointe.

**Règles particulières**

1. Conservation du caractère architectural des bâtiments existants dans leur volumétrie et leur aspect général (toitures à deux pentes en ardoises naturelles).
2. La conservation, voire la plantation d'arbres de grande venue (pin de Monterey, chênes, ormes, frênes, ...) est à encourager.
3. Batterie de Vauban : conservation des structures de murs de la batterie du XVIIIème siècle - parcelle n°147.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Général Leclerc****Secteur****1****Caractère dominant de l'espace urbain**

La rue du Général Leclerc, anciennement « (en 1841) grande route du CONQUET à BREST » s'est peu à peu urbanisée depuis la création du Tramway entre LE CONQUET et BREST qui a fonctionné de 1902 à 1932.

La rue est bordée au Sud par le mur de clôture en maçonnerie du parc de Beauséjour.

Des maisons d'habitation individuelles se sont implantées sur des parcelles au Nord de la rue. Parcelles de largeurs variables mais relativement étroites (12-20 mètres), mais de profondeur quasi constante (40 mètres). La plupart des constructions est implantée en fond de parcelle. De ce fait et compte tenu de la linéarité de la rue, les clôtures prennent plus d'importance dans la perception générale de cet espace urbain.

En dehors de quelques maisons des années 30-50, la plupart des constructions qui borde la rue est « sans enjeu patrimonial ».

Le caractère végétal de la rue est assuré par les arbres du parc de Beauséjour et les jardins privés.

**Règles particulières**

1. Cohérence des matériaux, couleurs, hauteurs des clôtures et implantations des nouvelles constructions en limite de l'espace public.
2. Remplacement de toutes les clôtures, portails et portillons en plastique par du bois ou métal peint.
3. Hauteur des clôtures (1,50 mètres maximum) - mur ou muret d'une hauteur moyenne de 0,80 mètre soit surmonté d'une clôture en bois ou métal peint, soit doublé d'une haie.
4. Végétalisation de 50 % de la surface des terrains situés dans la bande de 5 mètres par rapport à l'espace public.
5. Requalification de la rue (espace public) : privilégier une dissymétrie (cheminement piéton d'un seul côté - côté habitations), afin de conserver la

	bâtiment Cl.MH ou Ins.MH		bâtiment remarquable		bâtiment sans enjeu patrimonial		bâtiment non inventorié		arbres remarquables
	bâtiment d'intérêt architectural		bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire		ensemble de façades homogènes		périmètre de l'AVAP		mur remarquable
	bâtiment d'accompagnement		bâtiment en rupture avec l'environnement		patrimoine paysager		1 point de vue et numéro		
	croix		puits		lavoir - fontaine - abreuvoir		patrimoine défensif		numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Général Leclerc****Secteur****1**

<p><b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue Général Leclerc</b></p>	<p><b>Secteur</b>  <b>1</b></p>
--	-----------------------------------	-------------------------------------



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Général Leclerc****Secteur****1**

n°46



n°48

**n°48 Bâtiment d'accompagnement**

Maison d'habitation R+C avec pignon et bow windows en façade. Décor en bois peint sur la façade dans le style des maisons balnéaires de la fin du XIXème - début XXème.



n°50



n°52



n°54

**n°54 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Hangar artisanal dont l'implantation, la volumétrie et la composition architecturale de la façade sont en rupture avec le



n°56